

1.1 Historique

Ecomusées et musées de société	Parcs naturels régionaux	Analyses
<p>Georges Henri RIVIERE</p> <p style="text-align: center;">Origine : fin des «trente glorieuses» (années 1960-70)</p> <p style="text-align: center;">Grandes dates :</p> <p>Fin des années 60, une nouvelle muséologie se met en place qui met non plus l'objet au centre des préoccupations mais l'Homme, la société et son développement → G.H. Rivière.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1968 : naissance de l'« écomusée », en opposition au « temple de la culture » réservé à l'élite <p>1968 - 1971 : Les premiers écomusées, fils des « musées de plein air » développés dans les pays d'Europe du Nord, sont créés par G.H. Rivière. Ils sont expérimentés et mis en place dans des Parcs naturels régionaux principalement. (2 premiers : Marquèze /Parc naturel régional des Landes de Gascogne et Ouessant /Parc naturel régional d'Armorique). Le caractère <i>in situ</i> se développe.</p>	<p style="text-align: center;">Instigateurs: Jean BLANC et Serge ANTOINE</p> <p style="text-align: center;">Fin des années 60, prise de conscience des détériorations de l'environnement par l'action humaine. Naissance de l'écologie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1967 : création des Parcs naturels régionaux (décret n° 67-158 du 1er mars 1967) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour rapprocher la société de ses patrimoines naturels et culturels sont créés les PNR et, conjointement, les écomusées. • Nés d'une même idéologie : « l'éducation populaire vecteur de valorisation du patrimoine naturel et culturel » (G.H. Rivière) • G.H. Rivière travail à la mise au point du concept d'écomusée et propose que les PNR les expérimentent. Parallèlement, J. Blanc, qui travaille à la mise en place des PNR, donne sa définition de l'écomusée. Il en fait, dans la parenté de la définition de l'environnement, un outil de connaissance de l'espace et du « projet de vie » d'une population. <ul style="list-style-type: none"> ➔ Conception des PNR proche de celle des écomusées : source de tensions. • Des concepts qui ont évolué depuis 40 ans

Ecomusées et musées de société, Parcs naturels régionaux : quel avenir à partager ?

Christelle GODAR

1.2 Définitions et missions

Ecomusées et musées de société	Parcs naturels régionaux	Analyses
<p style="text-align: center;">Définitions :</p> <p>Ecomusée = « Institution culturelle assurant d'une manière permanente, sur un territoire donné, avec la participation de la population, les fonctions de recherche, de conservation, de présentation et de mise en valeur d'un ensemble de biens naturels et culturels, représentatifs d'un milieu et des modes de vie qui s'y succèdent. » <i>(Ministère de la Culture et de la Communication, instruction du 4 mars 1981)</i></p> <p>Les écomusées possèdent des collections abritant des témoignages des plus humbles aux plus prestigieux, s'ouvrant aux biens immobiliers, fongibles et immatériels</p>	<p>« A l'initiative des régions, dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire, peut être classé en Parc naturel régional un territoire à l'équilibre fragile*, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement, fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine. » <i>(Décret n°94-765 du 1er septembre 1994)</i></p> <p>*car menacé par la dévitalisation rurale, soit par une trop forte pression urbaine ou une surfréquentation touristique)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définition floue des écomusées. Elle n'est pas partagée par l'ensemble des membres de FEMS. → Difficulté à trouver une définition commune. • Des vocations différenciées : <ul style="list-style-type: none"> - écomusées : centrés sur l'Homme en société, la préservation et la valorisation de ses patrimoines sur un territoire et dans un temps donné, → rôle élargi, dans « l'agora », s'intéressent aux faits de société. - PNR : centrés principalement sur la protection et la valorisation du patrimoine naturel et paysager d'un territoire, → rôle premier de gestion de l'environnement et de maîtrise des actions de l'Homme.
<p style="text-align: center;">Missions :</p> <p style="text-align: center;">Ministère de la Culture et de la Communication, instruction du 4 mars 1981 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conservation : conserver, restaurer, étudier et enrichir les collections patrimoniales matérielles et immatérielles • Assurer la mise en valeur d'un ensemble de biens naturels et culturels, représentatifs d'un milieu et des modes de vie qui s'y succèdent • Présentation : rendre les collections accessibles au public le plus large («catalyseur social») • Recherche : contribuer aux progrès de la connaissance ainsi qu'à sa diffusion • Mener des actions de sensibilisation sur les pratiques, savoirs, organisations sociales et devenirs de ses habitants • Faire participer la population locale 	<p style="text-align: center;">Décret n°94-765 du 1er septembre 1994</p> <p style="text-align: center;">5 missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protéger, gérer et valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysager • Veiller à la cohérence et à la coordination des actions d'aménagement, de gestion et de développement sur le territoire du Parc • Contribuer au développement économique, social, culturel et de la qualité de vie • Promouvoir l'accueil, l'information et l'éducation à l'environnement du public • L'expérimentation sur les 4 thèmes précédents 	<ul style="list-style-type: none"> • PNR : laboratoires du développement durable. Garant de la cohérence des politiques publiques sur son territoire. • Ecomusées : centre de ressource, « mémoire » du territoire. Mission de « service public culturel », « agitateur d'idées ».

1.3 Les deux Fédérations et leurs membres

Ecomusées et musées de société	Parcs naturels régionaux	Analyses
<p>Fédération des écomusées et musées de société (FEMS) Crée en 1989 sous le nom « Ecomusées en France », rebaptisée Fédération des Ecomusées et des Musées de Société en 1991 Association de loi 1901</p>	<p>Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) Création 1971 Association de loi 1901</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1971 : les PNR ne sont plus de la responsabilité de la DATAR mais du Ministère de l'environnement. → Installation de la FPNRF par R. Poujade, Ministre de l'environnement. • FEMS : née de la volonté de futurs membres à communiquer et à défendre l'intérêt de ses musées émergents.
Chiffres clés 2007 :		
<ul style="list-style-type: none"> • 131 adhérents, soit plus de 200 structures • 1500 salariés et 3000 bénévoles • 4 000 000 visiteurs/an (1/10^e de fréquentation des musées français) 	<ul style="list-style-type: none"> • 45 Parcs naturels régionaux en France + 12 projets à l'étude (fév. 2008) • 21 Régions, 68 Départements, 3706 Communes • ~ 1300 à 1500 salariés (+ bénévoles) • 3 millions d'habitants / 13% du territoire français • 320 000 entreprises (7% du tissu économique français) 	<ul style="list-style-type: none"> • La FPNRF est l'association des PNR, l'ensemble des PNR y adhèrent (statutaire). → Association représentative et formelle • L'adhésion des EMS à la FEMS est volontaire. → Association moins représentative
Statut des structures adhérentes (2007) :		
<ul style="list-style-type: none"> - Etablissements de droit public (53%) (communal, intercommunal, départemental, ...) - Etablissements associatifs de droit privé à but non lucratif (47%) 	<p>Syndicat mixte (= droit public) regroupant Région(s), Départements(s) concerné(s), Communes et EPCI ayant adopté la charte.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conséquences sur la légitimité et la liberté d'action : <ul style="list-style-type: none"> - EMS : souples, adaptables, évolutifs, fragiles, - PNR : représentatifs, formels, pérennes.

Ecomusées et musées de société, Parcs naturels régionaux : quel avenir à partager ?

Christelle GODAR

Equipements d'interprétation et de valorisation du patrimoine :	
<p>Types d'équipements adhérents:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ecomusées • Musées de société • Musée de synthèse • Centres d'interprétations • Autres : conservatoires, maisons à thème, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • 359 équipements en territoire PNR (2003): - 77 équipements, tous types confondus, gérés par les PNR - 282 équipements, tous types confondus, gérés par des Communes, Communauté de Communes, des associations ou les offices de tourisme <p>Types d'équipements en territoire PNR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maisons des Parcs • Maisons à thème • Musées et musées de sites • Ecomusées • Autres (conservatoires, sentiers de découverte du patrimoine, ...)
<p style="text-align: center;">Missions:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Représenter les intérêts collectifs <ul style="list-style-type: none"> • Service aux membres • Pôle de ressource où se diffusent les expériences et expertises du réseau + plate forme collaborative (échange d'information et de réflexions) • Information et réponse quotidienne aux demandes du grand public + promotion du réseau <ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître et veiller à la défense de l'éthique « Ecomusées et musées de société » • Organe représentatif des institutions patrimoniales • Capable de peser sur les décisions nationales <ul style="list-style-type: none"> • Mener ensemble et coordonner des programmes et des actions 	<ul style="list-style-type: none"> • Existences d'EMS en territoire PNR et gérés par des PNR. • Diversité des équipements adhérents à la FEMS. → ????? • PNR : à l'initiative de nouveaux espaces de visites (chiffres 2003 à revoir à la hausse). Leur création est souvent l'écho d'initiatives issues du territoire (volonté communale et associative). <ul style="list-style-type: none"> • FEMS : réseau encore embryonnaire. Priorités : diffuser, faire connaître et prendre en compte l'éthique des écomusées et musées de société et leurs actions. • FPNRF : réseau reconnu. Poids important auprès des administrations, des assemblées parlementaires, des organismes institutionnels et de l'Union Européenne.

Ecomusées et musées de société, Parcs naturels régionaux : quel avenir à partager ?

Christelle GODAR

1.3.1 Ressources

Ecomusées et musées de société	Parcs naturels régionaux	Analyses
Facteur humain :		
<ul style="list-style-type: none"> • Moyens humains difficilement analysables • Equipes permanentes (2 à 10 pers), professionnelles salariés ou bénévoles, pluridisciplinaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipes permanentes (≈ 35 pers, pour grande partie de la fonction publique territoriale), professionnels salariés, pluridisciplinaires. 	
Profil du personnel scientifique :		
Spécialistes de disciplines fondamentales et appliquées :		
<ul style="list-style-type: none"> • Sciences sociales : ethnologie, sociologie, ethnomuséographie, ... • Histoire, histoire de l'art <p>+ spécialistes des Sciences de la Vie et de la Terre selon les actions des structures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sciences de la Vie et de la Terre : biologie (agronomie), géologie, environnement, écologie • Architecture, aménagement, urbanisme • Sciences de l'homme : géographie, cartographie 	<ul style="list-style-type: none"> • Approche pluridisciplinaire des PNR et des EMS. Equipes permanentes reflet de l'interdisciplinarité. <ul style="list-style-type: none"> - Personnel EMS : profil « Sciences sociales » - Personnel PNR : profil « Sciences de la Vie et de la Terre » • EMS et PNR ont des domaines de compétences a priori identiques, mais la manière de les aborder diffère.
Tourisme • Techniques pédagogiques d'animation • Sciences de l'information et de la communication • Droit, économie, gestion • Finance comptabilité		<ul style="list-style-type: none"> • PNR : outils de l'aménagement du territoire. Le développement local est au cœur de leurs missions. Ils visent la création d'emploi, l'insertion, l'amélioration des conditions de vie, le maintien et l'accueil de population.
Domaines de compétences :		
<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarde, protection et valorisation du patrimoine naturel et culturel • Développement économique, touristique, environnemental, culturel et social • Recherche • Communication, sensibilisation, éducation des publics • Animation culturelle • Information et communication • Accueil, administration • Régie des collections patrimoniales matérielles et immatérielles, conservation et valorisation • Guidage 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'espace (espace urbain et ouvert, observatoire du territoire), aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> • EMS : « inscrivent leurs actions dans une dynamique de développements culturel, économique et social raisonné ». (<i>Article V des statuts « Adhérents de la FEMS »</i>). Participent à la vie locale au travers de leurs collections.

Ecomusées et musées de société, Parcs naturels régionaux : quel avenir à partager ?

Christelle GODAR

Ressources financières		
<ul style="list-style-type: none"> Part d'autofinancement très variable d'une structure à l'autre. Dépendant de fonds publics (investissement + fonctionnement). Parfois mécénat. <p>????????</p>	<ul style="list-style-type: none"> Financements publics contractualisés Budget de fonctionnement alimenté par : <ul style="list-style-type: none"> - participations des membres du Syndicat mixte - contribution du Ministère en charge de l'environnement (Etat) - crédits européens - autofinancement ou opérations spécifiques <p>Budget global moyen de fonctionnement d'un PNR ≈ 2 300 000 € en 2006</p>	<ul style="list-style-type: none"> EMS : récurrence du manque de moyen financier (« aller à la pêche aux subventions ») : <ul style="list-style-type: none"> - viabilité des structures qui dépendent de financements aléatoires, - problème pour élaborer des plans d'action à long terme. PNR : structures pérennes (ressource financière stable).

1.3.2 Légitimité et reconnaissance

Ecomusées et musées de société	Parcs naturels régionaux	Analyses
Textes législatifs et réglementaires :		
<ul style="list-style-type: none"> Ecomusées : Instruction du 4 mars 1981 reconnaissance par le Ministère de la Culture et de la Communication (J.P. Lecat) de la dite Charte des écomusées (reconnaissance des principes d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité des collections) Musées : Loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France (crée en particulier une appellation « Musée de France » et des dispositions fiscales nouvelles) <i>Remarque</i> : 52 % des adhérents FEMS (écomusées et musées de société confondus) ont l'appellation « Musée de France ». 	<ul style="list-style-type: none"> Inscription au Code de l'Environnement, au Code de l'Urbanisme et au Code Général des Collectivités Territoriales Lois (loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages, ...) Décrets (décret n° 67-158 du 1er mars 1967 instituant les Parcs naturels régionaux, décret n°94-765 du 1er septembre 1994 pris pour l'application de l'art. 2 de la loi « Paysages », précise entre autre les critères qui prévalent au classement d'un Parc, ...) Circulaires 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de texte réglementaire commun à l'ensemble des EMS adhérents de la FEMS. ➔ Légitimité plus ou moins reconnus et partagée. Reconnaissance des EMS adhérents de la FEMS qui bénéficient de l'appellation « Musée de France ». Ecomusées : aucun ministère n'a jamais repris dans un texte officiel les termes de la définition de G.H. Rivière. PNR : légitimité reconnu officiellement par l'Etat. Permet l'harmonisation de l'ensemble des politiques publiques.

Ecomusées et musées de société, Parcs naturels régionaux : quel avenir à partager ?

Christelle GODAR

Lisibilité, reconnaissance et ligne de conduite :		
<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'« appellation » propre aux adhérents. • Ils refusent l'existence d'un modèle, pas d'écomusée type. « La diversité en est sans limites, tant les données diffèrent d'un échantillon à l'autre » (G.H. Rivière). • Les adhérents sont tous uniques et revendiquent leur propre identité, mais ils ont tous « l'Homme et le territoire pour objets » (<i>Article V des statuts « Adhérents de la FEMS »</i>). • La FEMS apporte les principes et méthodes et donne de l'identité à la démarche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appellation déposée propriété du Ministère en charge de l'environnement. • Gérée par le PNR par délégation. 	<ul style="list-style-type: none"> • EMS : absence d'une appellation « adhérent de la FEMS » protégée : <ul style="list-style-type: none"> - pas d'assurance du sérieux des prestations, - dépréciation du mot « écomusée », utilisé à tort et à travers, • PNR : appellation reconnue de tous.
<ul style="list-style-type: none"> • Engagement dans un projet scientifique et culturel autour d'un territoire, de son patrimoine et de sa société (<i>Article V des statuts « Adhérents de la FEMS »</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement dans un projet de développement durable reconnu et garanti par l'Etat (<i>Décret n°94-765 du 1er septembre 1994</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • EMS : qualité du programme scientifique et culturel = critère d'adhésion à la FEMS. • PNR : qualité du projet et capacité à le conduire = critère du classement PNR. Projet formalisé dans la Charte du Parc.
Adhésion / Classement		
<ul style="list-style-type: none"> • Demande d'adhésion examinée et validée par le Conseil d'administration de la FEMS • Pas d'évaluation, ni de suivi, ni de contrôle → démarche qualité en cours de réflexion au sein de la FEMS. • Possibilité de retrait et de radiation <p><i>Remarque</i> : la direction des Musées de France assure le contrôle scientifique de la conservation et de la présentation des biens des écomusées ayant l'appellation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A l'initiative du Conseil Régional en concertation avec toutes les forces vives du territoire et les différents partenaires + Avis : Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN), FPNRF et ministères concernés • Bilan et évaluation réalisées à chaque renouvellement de charte (+ Mise en œuvre individuelle d'une auto-évaluation en continu) • Révision de la charte tous les 12 ans (<i>Loi n°2006-436 du 14 avril 2006</i>). Classement par décret interministériel, possibilité de non reclassement. → 36 PNR en renouvellement de Charte (2008) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de prise de position affichée de la FEMS à travers ses critères d'adhésions. La FEMS n'assure pas le contrôle scientifique de ses adhérents. • Enjeux politiques contrastés liés aux structures et aux différents acteurs

Ecomusées et musées de société, Parcs naturels régionaux : quel avenir à partager ?

Christelle GODAR

1.3.3 Territoire, population et visiteurs

Ecomusées et musées de société	Parcs naturels régionaux	Analyses
<p style="text-align: center;">Notion de territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construits à partir d'un contexte territorial (cf. musées thématiques) ou attachés à un territoire dont ils assurent le développement local, la ressource patrimoniale et l'accompagnent de projets (cf. musées de territoire). <p>Territoire = au sens physique et sociologique du terme/ espace à géométrie variable/ territoire d'intérêt (recherche)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversité des situations (rurale ou urbaine, littorale ou montagnarde,...) • Diversité des milieux (en crise, en développement) • Diversité des activités (agricoles, industrielles, artisanales ou tertiaires) 	<ul style="list-style-type: none"> • Attachés par définition à un territoire cohérent, rural et habité, reconnu pour la qualité, mais aussi la fragilité de son patrimoine naturel et culturel. <p>Territoire = espace défini par décret et par adhésion formelles des Communes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Territoire rural avec une mosaïque de milieux et de paysages • Activités à dominante agricole et artisanale • Diversité des milieux (en crise, en développement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Deux structures au cœur des territoires : <ul style="list-style-type: none"> - le contexte local détermine la place des EMS au sein de la société, - le contexte local détermine le rôle du PNR sur son territoire. • Les territoires d'actions des PNR et des EMS se recoupent parfois. Un territoire d'intérêt commun peut-être défini.
<p>Ancrage local :</p> <p>A l'interface entre : population locale • visiteurs extérieurs • acteurs du territoire (élus, associations...) • acteurs d'un secteur particulier (professionnels) • partenaires d'un projet transversale</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Deux structures au cœur des populations avec des publics en commun
<p style="text-align: center;">Mode de concertation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ecomusées (<i>instruction du 4 mars 1981</i>) → Selon 3 comités : <ul style="list-style-type: none"> • comité scientifique (spécialistes des disciplines fondamentales) • comité des usagers (représentants des associations, habitants, ...) • comité de gestion (collectivités locales, secteur privé et autres organismes publics) • Autres adhérents de la FEMS : mode de concertation variable d'une structure à l'autre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat mixte (Région(s), Départements(s) concerné(s), Communes et EPCI ayant adopté la charte) • Comité scientifique (spécialistes des disciplines fondamentales + autres) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ecomusées : <ul style="list-style-type: none"> - concertation selon les 3 comités pas toujours appliquée. - prennent une part active à la vie locale, relation plus forte avec la population. → Démocratie participative • PNR: prennent une part active à la vie politique du territoire, relation plus forte avec les élus. → Démocratie de délégation

Ecomusées et musées de société, Parcs naturels régionaux : quel avenir à partager ?

Christelle GODAR

1.3.4 Patrimoines

Ecomusées et musées de société	Parcs naturels régionaux	Analyses
<p style="text-align: center;">Types de patrimoines :</p> <p>1. Social (Ethnologique) : valorisation des savoir-faire traditionnels, recueil de témoignages et de mémoires</p> <p>2. Technique : mise en valeurs des outils, machines...</p> <p>3. Bâti : rénovation, réhabilitation de l'habitat traditionnel, du bâti industriel, du patrimoine classé ou vernaculaire</p> <p><i>Plus marginalement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Biologique, génétique : conservation de races animales ou variétés végétales locales - Naturel : protection, préservation de milieux naturels particuliers 	<p>1. Naturel : protection, préservation de milieux naturels particuliers</p> <p>2. Bâti : rénovation, réhabilitation de l'habitat traditionnel, du bâti industriel, du patrimoine classé ou vernaculaire</p> <p>3. Biologique, génétique : conservation de races animales ou variétés végétales locales</p> <p><i>Plus marginalement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Social (Ethnologique) : valorisation des savoir-faire traditionnels, recueil de témoignages et de mémoires 	<ul style="list-style-type: none"> • Complémentarité PNR et EMS : <ul style="list-style-type: none"> - EMS : primauté de l'aspect culturel - PNR : primauté de l'aspect naturel • Patrimoine social (ethnologique) : <ul style="list-style-type: none"> - EMS : au cœur de leur travail (préserver les traces, la mémoire et les savoir-faire anciens d'un territoire). - PNR : qu'exceptionnellement abordé (plutôt orientés sur les Sciences de la Vie et de la Terre).
<p>Traitement du patrimoine : au travers de la conservation (rare pour les PNR), des études et recherche et d'animations</p>		